



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **Séance ordinaire du 17 septembre 2019**

#### **– 4<sup>e</sup> séance –**

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau-Mile End (08)  
Kenneth George, commissaire, Villeray-François-Perrault-Parc-Extension (03)
  - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce-Westmount (11)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
  - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
  - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
  - MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 6  
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
  - MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève  
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général

- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières  
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
- Mme Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général

**Observateur :** M. Paul Gilbert, conseiller au Bureau de la présidence

\*\*\*\*\*

### **Mot de la présidente**

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous. Elle informe les membres que le point 11a) inscrit à l'ordre du jour (Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire) sera traité avant les dossiers récurrents (point 7) puisque le directeur général et elle-même devront quitter la séance par la suite. La commissaire Mme Diane Beudet, vice-présidente du comité exécutif, assurera la présidence de la rencontre à partir de ce moment.

\*\*\*\*\*

### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :
  - A-10-183 Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2019-2020
  - A-33-1422 Service des ressources matérielles – conclusion et signature d'un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Programme de francisation au Centre William-Hingston
  - b) Fournisseurs homologués
  - c) Déplacements d'élèves au secondaire

- retirer de la rubrique « Information » :
  - a) A-33-1406 Service des ressources matérielles – état d’avancement du projet avec une entreprise de services écoénergétiques (ESE), lot 2
- retirer les articles suivants :
  - DG-05-185 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – entreprendre les actions dans le but de démarrer le projet et d’accélérer les démarches associées à la réalisation d’une école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029
  - A-31-3920 Service des ressources financières – services professionnels – entreprise de services écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d’un projet d’économie d’énergie – première étape – appel d’offres 24-519P – annulation de l’appel d’offres

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 6- Affaires nouvelles :
  - a) Programme de francisation au Centre William-Hingston
  - b) Fournisseurs homologués
  - c) Déplacements d’élèves au secondaire
- 7- Dossiers récurrents :
  - a) Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)
  - b) Budget 2019-2020 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l’air

- d) Capacité d'accueil
  - e) Immeubles excédentaires
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 8- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents
- 9- DG-01-406 Direction générale – recrutement international en France dans le cadre de l'évènement « Mission Toulouse enseignement » – participation de trois représentants de la CSDM – autorisation de voyager à l'extérieur du Canada
- \* 10- DG-05-184 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – réhabilitation du 2570, rue Nicolet, afin d'accueillir de façon permanente l'école de L'Étincelle – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- \* 11- A-10-183 Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2019-2020
- 12- A-29-1949 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 13- A-31-3884-A Service des ressources financières – école Saint-Paul-de-la-Croix – remplacement des eaux d'alimentation et distribution d'eau – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3891-A Service des ressources financières – travaux correctifs en lien avec le radon – Le 8520, rue Saint-Urbain et le 7950, 2<sup>e</sup> avenue – appel d'offres 25-2734P – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3893-A Service des ressources financières – Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles – réfection du système de ventilation – appel d'offres 25-2735P – annulation de l'appel d'offres

- 16- A-31-3895-A Service des ressources financières – Académie De Roberval – mise à niveau du système de ventilation de l’atelier B115 – appel d’offres 25-2736P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3896 Service des ressources financières – banque d’organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – ouverture de la liste pour une première année
- 18- A-31-3898-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d’électricité – appel d’offres 15-271P – exercice de la première option de renouvellement
- 19- A-31-3903-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction et autres articles connexes – appel d’offres 15-286P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3913-A Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers) – appel d’offres 24-478P – exercice de la première option de renouvellement
- 21- A-33-1415 Service des ressources matérielles – école Bedford – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1
- 22- A-33-1417-A Service des ressources matérielles – école Saint-Mathieu – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation et mise à niveau des systèmes électriques
- \* 23- A-33-1419-A Service des ressources matérielles – École des métiers de l’horticulture – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d’ajout d’espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministère (mesure 50512)
- 24- A-33-1420-A Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation du gymnase et des vestiaires
- \* 25- A-33-1422 Service des ressources matérielles – conclusion et signature d’un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal
- 26- A-34-3233 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin et août 2019

- 27- A-34-3234 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août et septembre 2019
- 28- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 29- Information
- 30- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019
- 31- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 août 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

La présidente demande de reporter l’approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l’approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Affaires nouvelles

a) Programme de francisation au Centre William-Hingston

La présidente Mme Catherine Harel Bourdon présente la bande-annonce du film « La langue est donc une histoire d'amour » qui prendra l'affiche sous peu et qui met en évidence le travail réalisé en francisation au Centre William-Hingston. Ce film se déroule dans la classe de Mme Loiseau, qui enseigne le français à des arrivants adultes qui, tour à tour, racontent leur histoire. À la suite de la projection de la bande-annonce, Mme Harel Bourdon demande qu'un hommage soit rendu aux enseignants et aux élèves du Centre William-Hingston lors du Conseil des commissaires du mois d'octobre afin de souligner le dévouement et l'engagement de ceux-ci. Les commissaires demandent qu'un lien menant vers la bande-annonce du film soit publié sur le site internet de la CSDM et sur les médias sociaux.

b) Fournisseurs homologués

En raison de certains événements survenus lors des dernières semaines, des discussions ont lieu par rapport aux fournisseurs de services qui sont appelés à effectuer des travaux dans les établissements en cohabitation avec les élèves. M. Robert Gendron explique que ces fournisseurs sont tenus aux mêmes standards de courtoisie que les employés et représentants de la CSDM en ce qui a trait à leurs interactions avec autrui. Les commissaires émettent le souhait que le personnel et les responsables des services de garde soient informés lorsque des travaux en cohabitation sont prévus.

Par ailleurs, les commissaires déplorent certaines pratiques illégales ou abusives des agences de recouvrement avec lesquels la CSDM contracte dans le but de recouvrer des sommes dues par les parents (appels à répétition et appels au travail, par exemple). Ils demandent que des mesures soient prises afin que ces pratiques cessent rapidement.

c) Déplacements d'élèves au secondaire

En suivi des discussions tenues lors de la dernière séance et en parallèle de la couverture médiatique produite sur la question des déplacements d'élèves du primaire lors de la rentrée, les commissaires abordent maintenant les défis liés aux déplacements d'élèves du secondaire. Ils rappellent l'importance d'uniformiser les pratiques, d'adopter des standards et d'instaurer une bonne communication avec les parents lorsqu'on les informe du déplacement de leur enfant. Sur ce sujet, ils demandent qu'un rappel soit fait aux directions d'écoles par rapport aux bonnes pratiques

en la matière, notamment faire preuve d'empathie, communiquer avec les parents verbalement et ne pas s'en tenir à un message sur la boîte vocale. Le directeur général, M. Robert Gendron, réitère l'importance d'insister sur le principe légal selon lequel c'est à la Commission scolaire qu'il incombe de trouver une école pour les élèves déplacés, et non aux parents.

7. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean Ouimet s'exprime sur divers sujets :

- Ce vendredi se tiendra une rencontre du Comité sur la qualité des services éducatifs. Lors de cette rencontre, il sera notamment question des formations de perfectionnement du personnel enseignant et des propositions à ce sujet.
- Lors de la prochaine Table d'échanges, les commissaires pourront discuter du rapport portant sur la révision de l'offre de services au secondaire qui sera présenté au prochain Conseil des commissaires.
- Les équipes préparent les contenus et ateliers qui seront offerts lors de la journée pédagogique institutionnelle du 29 novembre prochain. Entre autres, les résultats scolaires de l'année dernière seront présentés et par conséquent, des réflexions sur les pratiques évaluatives devraient avoir lieu.

b) Budget 2019-2020 et finances

- Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, un tableau portant sur les incidences financières des décisions est déposé.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

À ce point, la commissaire Marie-José Mastro Monaco aborde les thèmes suivants :

- a) Place Borden : la rentrée est toujours prévue pour le 3 octobre prochain.
- b) Elle s'interroge sur la mise en place de projets visant à protéger les abeilles et les papillons.
- c) Elle souligne l'importance d'instaurer une bonne communication avec les parties prenantes tout au long des travaux.

Sur la question des déplacements d'élèves du primaire à la rentrée scolaire, le directeur du Service de l'organisation scolaire, Mathieu Desjardins, en suivi de la dernière séance du comité exécutif informe les commissaires qu'il a communiqué avec des représentants des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Pointe-de-l'île, mais qu'elles ne disposent pas de statistiques sur ce sujet. En effet, en raison des différences dans les politiques d'admission, effectuer des comparaisons entre commissions scolaires n'est pas souhaitable.

*Tableaux du Service des ressources matérielles :*

À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et les réhabilitations majeures est déposé.

e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

La commissaire Marie-José Mastromonaco, en réaction à l'annonce du ministre d'instaurer une aide alimentaire transitoire visant les écoles qui ont fait l'objet d'une modification à leur statut de défavorisation, adresse quelques questions au Service de l'organisation scolaire par rapport à leur capacité à produire rapidement les repas supplémentaires.

g) Suivi des projets

À ce point, un tableau de bord présentant le suivi des projets institutionnels 2019-2020 est déposé.

8. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

La commissaire-parent Mélisandre Shanks s'exprime sur les sujets suivants :

- a) Elle demande une mise à jour du nombre de classes sans enseignant titulaire. Elle souligne l'importance d'établir une bonne communication avec les parents de ces classes afin qu'ils soient informés des développements en temps réel.
- b) Dans le cadre des assemblées générales annuelles qui se tiennent présentement dans les établissements, elle demande qu'un rappel soit fait à l'endroit des directions d'établissement en ce qui concerne la présidence de ces assemblées qui, dans la mesure du possible, doit être assurée par un parent.

9.

Direction générale – recrutement international en France dans le cadre de l'évènement « Mission Toulouse enseignement » – participation de trois représentants de la CSDM – autorisation de voyager à l'extérieur du Canada

Document déposé : Rapport DG-01-406 en date du 9 septembre 2019 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit composer avec une importante pénurie de personnel enseignant, particulièrement dans les champs de l'adaptation scolaire et du primaire;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à cet état de situation, de vastes opérations de recrutement ont été déployées ces dernières années et que malgré les efforts consentis, les besoins de personnel enseignant restent importants;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de la mission de recrutement « Journées Québec à Paris » à laquelle la CSDM a participé en mai 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec a mandaté l'agence *Montréal international* pour organiser une mission de recrutement d'enseignants à Toulouse (France) à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que le réseau de la santé du Québec sera présent dans un volet élargi de ce salon et que d'autres commissions scolaires seront présentes dans le volet enseignement de ce salon;

CONSIDÉRANT la pertinence d'ouvrir ses portes aux travailleurs étrangers et de participer aux activités de recrutement du personnel enseignant en Europe;

CONSIDÉRANT que la France représente un important bassin de main-d'œuvre qualifiée et de travailleurs étrangers temporaires francophones pour le Québec et qu'une prochaine mission de recrutement est déjà annoncée à Paris pour le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochain;

CONSIDÉRANT que le directeur général peut, en vertu de l'article 14 du *Règlement R2011-1 de délégation de pouvoirs* désigner des représentants de la CSDM pour participer à ce projet de recrutement;

CONSIDÉRANT qu'à la CSDM, le solde des dépenses pour cette activité de recrutement sera imputé au budget du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (annexe 1);

CONSIDÉRANT que l'article 73 a) du *Règlement R2011-1 de délégation de pouvoirs* en vigueur à la CSDM prévoit que le comité exécutif peut « autoriser un voyage à l'extérieur du Canada (formation, développement professionnel ou représentation) d'un commissaire, du directeur général ou de tout employé de la commission scolaire »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER Mmes Joëlle Landry, France Laurent et Catherine Veilleux à voyager à l'extérieur du Canada afin de représenter la CSDM lors de l'activité « Mission Toulouse enseignement » qui se tiendra à Toulouse (France) les 19 et 20 octobre 2019.

- \*10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – réhabilitation du 2570, rue Nicolet, afin d'accueillir de façon permanente l'école de L'Étincelle – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport DG-05-184 en date du 10 septembre 2019 de Mmes Marie Paré et Claude Laurin concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- \*11. Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-183 en date du 17 septembre 2019 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1949 en date du 12 septembre 2019 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins grandissants pour la pratique en laboratoire des activités en sciences pour les étudiants du centre Champagnat;

CONSIDÉRANT la fermeture d'une classe à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que le centre Champagnat possède les fonds nécessaires pour la création du poste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en travaux pratiques au centre Champagnat;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, de technicien en travaux pratiques au centre Champagnat et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-329-1-22300-160;
- 3° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier;
- 4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

13. Service des ressources financières – école Saint-Paul-de-la-Croix – remplacement des eaux d'alimentation et distribution d'eau – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3884-A en date du 16 septembre 2019  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des eaux d'alimentation et distribution d'eau à l'école Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le Plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 419 992 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Mécanicaction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des eaux d'alimentation et distribution d'eau à l'école Saint-Paul-de-la-Croix;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – travaux correctifs en lien avec le radon – Le 8520, rue Saint-Urbain et le 7950, 2<sup>e</sup> avenue – appel d'offres 25-2734P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3891-A en date du 13 septembre 2019 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux correctifs en lien avec le radon au 8520, rue Saint-Urbain et au 7950, 2<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 212 545,03 plus taxes à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux correctifs en lien avec le radon au 8520, rue Saint-Urbain et au 7950, 2<sup>e</sup> Avenue;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles – réfection du système de ventilation – appel d'offres 25-2735P – annulation d'un appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3893-A en date du 16 septembre 2019 de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant l'annulation de l'appel d'offres pour la réfection du système de ventilation au Carrefour d'éducation populaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une deuxième publication de cet appel d'offres public et qu'aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles pourra s'assurer que les travaux soient effectués par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), une telle demande devant être traitée par le délégataire concerné en vertu des dispositions du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2735P pour la réfection du système de ventilation au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de conclure un contrat à exécution sur demande avec l'un des entrepreneurs retenus dans le cadre de l'appel d'offres 15-252P – travaux généraux à taux horaire.

16. Service des ressources financières – Académie De Roberval – mise à niveau du système de ventilation de l'atelier B115 – appel d'offres 25-2736P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3895-A en date du 16 septembre 2019 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise à niveau de la ventilation de l'atelier B115 – Académie De Roberval / Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 242 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION FLUET INC.*, plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire, pour la mise à niveau de la ventilation de l'atelier B115 – Académie De Roberval / Georges-Vanier;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – ouverture de la liste pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3896 en date du 10 septembre 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de créer un répertoire d'organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par la CSDM;

CONSIDÉRANT la publication d'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité afin de qualifier les organismes, pour deux ans avec l'ouverture de la liste à tous les quatre mois pour permettre à de nouveaux organismes de se qualifier;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres de services conformes et admissibles, a été effectuée par un comité de sélection constitué de membres internes et d'un membre externe, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'avis de qualification et conformément à ce qui est prévu aux articles 43 à 45 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatorze des quinze propositions reçues ont été jugées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été déclarées non acceptables puisqu'elles n'ont pas atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AJOUTER le nom des dix organismes ci-dessous au répertoire existant des organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par la CSDM, et ce, jusqu'au 30 juin 2021 :
  - 9330-6363 QUÉBEC INC.
  - COLLEGE LOUIS LADOUCEUR

- *COLLÈGE PREMIER FRANCAIS*
- *ÉCOLE DE LANGUES DON QUICHOTTE*
- *ÉDUKANATA*
- *FORMATION ACTION FUTUR*
- *GLOBAL EDUCATION CONNECTIONS*
- *JIAMING IMMIGRATION (1101-9856 CANADA INC.)*
- *LABYRINTH IMMIGRATION SOLUTION*
- *SERVICE CONSEIL YOUR CONNEXION INTERNATIONAL*

2° d'AUTORISER le Service du développement et de l'innovation professionnelle à octroyer des mandats de recrutement d'élèves d'une valeur estimée à moins de 100 000 \$ aux organismes inscrites au répertoire.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-271P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3898-A en date du 13 septembre 2019 de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour fourniture sur demande de matériaux d'électricité a été attribué le 20 octobre 2018 au fournisseur *Dubo Électrique ltée* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Dubo Électrique ltée* pour une année additionnelle (2019-2020);

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Dubo Électrique ltée* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Dubo Électrique ltée* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle (2019-2020), en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande de matériaux d'électricité à *Dubo Électrique Ltée*, pour un montant de 335 714,02 \$ plus taxes. Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants, soit le 19 octobre 2020 ou l'atteinte du montant total prévu au contrat, soit 335 714,02 \$. Cette entente pourra être reconduite pour une dernière année, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction et autres articles connexes – appel d'offres 15-286P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3903-A en date du 13 septembre 2019 de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié visant à retenir un fournisseur pour assurer, sur demande, la fourniture de matériaux de construction et autres articles connexes, afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 300 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences spécifiées à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 339 945,92 \$ plus taxes incluses à *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*, plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire, pour fournir sur demande des matériaux de construction et autres articles connexes. Ce contrat est d'une durée d'une année;
- 2° de METTRE FIN au contrat à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 339 945,92 \$ plus taxes, correspondant à l'entente.

20. Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers) – appel d’offres 24-478P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3913-A en date du 13 septembre 2019  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, trois contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Les Services exp inc.*, *Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* pour les services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de l’entente initiale, en raison de l’atteinte de la limite indiquée au contrat;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l’exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Les Services exp inc.*, *Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l’entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’ATTRIBUER trois contrats à exécution sur demande d’une valeur annuelle globale de 1 168 013,25 \$ plus taxes à *Les Services exp inc.*, *Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* pour les services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers). Ces contrats d’une durée d’une année seront valides à compter du 18 septembre 2019 et pourront être reconduits pour une dernière année, à la demande de la CSDM et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

21. Service des ressources financières – école Bedford – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1

Document déposé : Rapport A-33-1415 en date du 10 septembre 2019  
de M. Sebastien Jaramillo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *AFCOR Construction inc.* pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 à l’école Bedford, située au 3131, rue Goyer, Montréal;

CONSIDÉRANT le transfert de plusieurs volets du projet de toiture vers le projet de blocs sanitaires et dans le but d'accélérer les travaux tout en protégeant la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'une situation de maîtrise d'œuvre et de risques connexes qui peuvent en découler;

CONSIDÉRANT les contraintes importantes dues à la cohabitation dans un milieu sensible, propre d'une école en plein fonctionnement, qui poursuit ses activités en simultané avec un chantier de construction, où une grande majorité de travaux doivent être faits à l'extérieur des heures de classe;

CONSIDÉRANT la gestion et la coordination des travaux entre deux chantiers distincts, mais interreliés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal et de la Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *AFCOR Construction inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 à l'école Bedford.

22.

Service des ressources matérielles – école Saint-Mathieu – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation et mise à niveau des systèmes électriques

Document déposé : Rapport A-33-1417-A en date du 15 septembre 2019  
de M. Moumou Ammar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Installations Électriques Pichette inc.* pour travaux électriques à l'école Saint-Mathieu, située au 7230, 8<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a ajouté la mise aux normes de la mise à la terre dans la portée des travaux afin de la rendre conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet du présent rapport, toutes les installations électriques de l'établissement ont été mises aux normes;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Installations Électriques Pichette inc.* a été mandaté pour faire les corrections demandées dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Installations Électriques Pichette inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux électriques à l'école Saint-Mathieu.

\*23.

Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministère (mesure 50512)

Document déposé : Rapport A-33-1419-A en date du 5 septembre 2019  
de Mmes Fanny Bélanger et Claude Laurin  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

24. Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation du gymnase et des vestiaires

Document déposé : Rapport A-33-1420-A en date du 11 septembre 2019  
de Mme Pamela Alcantara portant sur le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *AKA Construction inc.* pour la rénovation du gymnase et des vestiaires à l'école Marie-Anne, située au 100, rue Sauvé Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures,

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *AKA Construction inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation du gymnase et des vestiaires à l'école Marie-Anne.

\*25. Service des ressources matérielles – conclusion et signature d'un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1422 en date du 16 septembre 2019  
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Bureau des commissaires – remboursement de dépenses de fonction – juin et août 2019

Document déposé : Rapport A-34-3233 en date du 12 septembre 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour les mois de juin et d'août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour les mois de juin et d'août 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août et septembre 2019

Document déposé : Rapport A-34-3234 en date du 12 septembre 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'août et de septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'août et de septembre 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

29. Information

Ne s'applique pas.

30. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 septembre 2019 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019.

31. Période réservée aux membres du comité exécutif

Le commissaire Kenneth George déplore que certaines directions d'établissement adoptent encore aujourd'hui un discours qui les distance de la Commission scolaire, alors qu'elles semblent oublier que dans les établissements, ce sont elles qui représentent l'institution.

La commissaire Mélisandre Shanks informe les commissaires de la décision de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île de ne pas accorder de journée pédagogique aux élèves en prévision de la journée pour l'environnement, le 27 septembre prochain.

La séance est levée à 15 h 25.

*Secrétariat général – 31 octobre 2019*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019.